

AXÉRIA

AUGMENTEZ FORTEMENT
VOS RÉMUNÉRATIONS
AVEC UNE OFFRE SENIOR,
SIMPLE ET INNOVANTE

DEPUIS DÉBUT 2010, AXÉRIA PRÉVOYANCE DÉVELOPPE DES OFFRES D'ASSURANCE DE PERSONNES POUR LE COURTAGÉ ET SE POSITIONNE COMME LE SPÉCIALISTE DES SENIORS.



EMMANUEL PAUCHET

Gâce à des offres résolument innovantes toujours complétées de services utiles et concrets à forte valeur ajoutée, cette filiale d'April, accompagne ses partenaires dans leur quotidien. Ceux-ci bénéficient de rémunérations hors norme : jusqu'à 80 % de commission précomptée sur EnVie d'Indépendance et 70 % sur EnVie d'Essentiel. En 2011, trois offres composent la gamme **EnVie** dédiée à vos clients matures.

ENVIE D'ESSENTIEL, une offre innovante accessible jusqu'à 80 ans sans aucune formalité médicale, pour couvrir les accidents des seniors.

Avec cette offre d'entrée de gamme, Axéria Prévoyance prend le contre-pied d'un marché dominé par des offres majoritairement indemnitaires et destinées à couvrir les familles.

EnVie d'Essentiel est conçu pour apporter une réponse pratique aux conséquences des accidents dont sont victimes les seniors : décès, hospitalisation ou fracture... Un contrat en phase avec leur mode de vie de plus en plus actif.

Le produit se caractérise par trois niveaux de garanties packagées. Pour faire face à ces événements abrupts et imprévisibles, l'offre est assortie de services utiles au quotidien ou en voyage et de prestations d'assistance qui permettent une prise en charge complète : par exemple, après une hospitalisation, la convalescence sera accompagnée grâce à la mise en place d'un plan d'aides personnalisées.

Enfin, le contrat se démarque par une indemnisation forfaitaire, connue d'avance et immédiate. En cas d'accident couvert, l'assuré perçoit le capital souscrit dans son intégralité, sans devoir attendre d'autres indemnisations pour le débloquer.

ENVIE D'INDÉPENDANCE, la liberté de pouvoir profiter de son capital en un seul versement

Contrairement à la plupart des contrats dépendance existants, cette offre permet à l'assuré de percevoir un capital et non une rente en cas de perte d'autonomie : un atout majeur qui séduit les seniors plus intéressés par la liberté de gestion d'un capital que par les contraintes liées au versement de rentes. Ainsi l'assuré dispose de 100 % du capital dépendance en cas de perte d'autonomie, que celle-ci soit totale ou partielle, selon la formule choisie. En complément, grâce à la garantie Fracture en inclusion, l'assuré bénéficie d'une garantie en cas de dépendance temporaire et s'il le souhaite de l'option complément obsèques de 2 500 €.

EnVie d'Indépendance, accessible en signant une simple déclaration d'état de santé dans la majorité des cas, séduira à coup sûr vos clients au travers des services Aidants associés. Ainsi, en cas de perte d'autonomie d'un proche (parents, conjoint), l'assuré accède à de nombreux services proposés par des spécialistes de la dépendance : prévention, au travers de bilans (mémoire ou bilan complet de situation de vie), protection juridique, services de proximité, écoute et accompagnement, qui permettent d'aborder plus sereinement les questions

liées à la perte d'autonomie, parce que la dépendance concerne en premier lieu les parents des personnes de 45-65 ans.

ENVIE UNIVERSELLE, une innovation sur le marché de la dépendance, à la frontière entre l'assurance-vie et l'assurance dépendance.

Il s'agit avant tout d'un produit d'épargne qui permet de se constituer un capital (à partir d'un versement de 100 €) dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, tout en accordant à une protection immédiate en cas de perte d'autonomie totale ou partielle.

En plus de cette protection, les assurés bénéficient des services Aidants proposés dans EnVie d'Indépendance. Mais EnVie Universelle va plus loin, en complétant cette palette de services par le versement d'un forfait de services à la personne et la prise en charge du retour et du maintien sécurisé au domicile suite à une hospitalisation.

Le contrat propose des avantages exclusifs pour permettre aux assurés d'allier produit d'épargne et assurance dépendance : ainsi, le client ne cotise pas à fonds perdus et peut récupérer son épargne sous forme de capital à tout moment, ou le transmettre à ses bénéficiaires en cas de décès.

La sélection médicale est simple et légère et la cotisation n'est pas majorée si l'état de santé de l'adhérent se dégrade.

Cette offre permet de choisir un montant de capital dépendance jusqu'à 300 000 € et plus original, la durée de versement de ses cotisations (10, 15, 20 ou 25 ans). Ainsi le produit s'adapte aux moyens et aux besoins de chacun. ■